



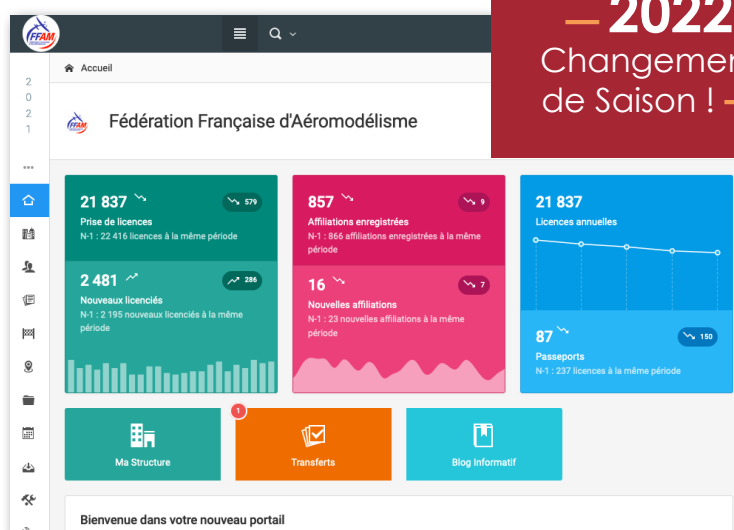
Edito

Ouverture saison 2022

Je ne peux commencer cet édit sans avoir une pensée pour Jean-Claude Rey, président de la FFAM de 1981 à 2005 qui nous a quittés début juin. Jean-Claude avait obtenu l'agrément du ministère des sports pour l'aéromodélisme et avait fait entrer la fédération au sein du CNOSEF. L'aéromodélisme lui doit beaucoup. Des modélistes l'ont accompagné dans sa dernière demeure à Périgueux et c'est la moindre des choses que nous pouvions faire pour ce grand personnage de l'aéromodélisme qui avait à cœur de garder contact avec la fédération. **Bons vols à toi Jean-Claude.**



— 2022
Changement de Saison ! —



Nous approchons de la traditionnelle ouverture de saison de septembre qui sera cette année encore particulière en raison d'un contexte sanitaire complexe.

L'activité a pu reprendre doucement à la fin du printemps avec le retour sur les terrains des manifestations et des compétitions. Même s'il faut bien sûr rester prudents, nous pouvons nous féliciter

Table des matières

Edito	1
Le Pass' Sport	2
La carte passerelle	5
La charte d'éthique et de déontologie	5
Partenariat FFAM / Modèle Magazine & MRA	6
Prolongement QPDD	6
Convention Ufolep	6
Annulation Championnats du monde F1ABC et F3F prévus en France	7
Vidéos	7
Ouverture de la Saison 2021/2022	8
Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution	8



de cette reprise et bien sûr l'encourager. La fédération a émis des recommandations, comme elle le fait depuis le début de la pandémie, pour redémarrer sereinement nos activités. Depuis quelques semaines, des

s'annonce, un certain nombre de dispositifs détaillés plus loin dans cette lettre vont permettre aux clubs de recruter de nouveaux modélistes et en particulier des jeunes. Nous vous invitons bien évidemment à les utiliser. Vous aurez d'ailleurs noté que le

compétitions s'organisent avec contrôle du pass sanitaire sans aucun souci et avec un grand esprit de responsabilité de la part des organisateurs et des participants. Il s'agit là encore d'un pas important pour relancer ce volet de nos activités.

Avec la nouvelle saison qui

comité directeur a reconduit le principe de gratuité des licences jeunes pour 2022 et nous espérons que cela vous aidera à accueillir et préparer la nouvelle génération de modélistes.

Enfin, à l'automne, certaines ligues vont tenir leurs assemblées générales électorales et nous ne pouvons qu'encourager les modélistes et les dirigeants que vous êtes à vous investir dans leurs comités directeurs.

Nous allons d'ailleurs, si la situation sanitaire le permet, relancer les formations dirigeants dans les ligues qui n'avaient pas eu l'occasion d'en avoir et initier un nouveau cycle dans les régions où nous étions déjà venus.

Nous vous invitons bien sûr à venir participer à ces journées conviviales et utiles.

Bons vols à tous et bonne reprise en prenant soin de vous. ■

Laurent Henry
Président FFAM



Le Pass' Sport

Le Pass' Sport, qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de **50 euros**, cette aide de l'État est destinée :

- aux enfants de 6 à 17 ans révo- lus au 30 juin 2021 bénéficiaires :
 - de l'allocation de rentrée scolaire 2021,
 - ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires :
 - de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Intérêt pour l'association et mise en application

Cette aide de 50 €, versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association, témoigne de l'engagement fort en direction du milieu associatif dans le cadre des mesures de relance du sport.

- **Le jeune**, lors de son inscription au club, remettra le courrier reçu à son domicile lui permettant de bénéficier de cette aide de 50 €.
- **Le club** tamponnera et conservera le courrier. Si plusieurs bénéficiaires sont sur le courrier, le club tamponnera le courrier pour le jeune adhérent et conserve-



ra une copie pour permettre à l'autre enfant de s'inscrire dans l'association de son choix.

- **Le club** devra déduire 50 € de la cotisation annuelle qui sera payée par le jeune.

Ma cotisation club est inférieure à 50 € ?

Un certain nombre de clubs ont une cotisation annuelle pour les jeunes inférieure à 50 €, d'autant plus que pour 2022, la FFAM a reconduit la gratuité de la licence pour les cadets et juniors.

Vous pouvez malgré tout appliquer ce dispositif, et donc rendre la cotisation au club gratuite pour le jeune. Il ne peut être fait aucun rendu à la famille sur le delta entre

les 50 € et le coût de l'adhésion, une famille ne sera pas en droit de l'exiger. Vous pourrez demander le remboursement des 50 €, le reliquat entre la cotisation club et le montant remboursé devra être utilisé pour des actions envers les jeunes (*aide à l'achat de matériel, réduction pour un stage...*).

Ex : Cotisation club = 35 €
Remboursement obtenu = 50 €

Le club dépensera 15 € au profit des jeunes (*matériel, stage, ...*).

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

La FFAM étant agréée par le ministère chargé des sports, les clubs qui lui sont affiliés sont automatiquement partenaires du dispositif **Pass'Sport**.

Comment le club obtient le remboursement de 50 € ?

L'association demande le remboursement du **Pass'Sport** via Le compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles, accueillis entre le **1^{er} juillet et le 31 octobre 2021**.

LE PASS SPORT

COMMENT ÇA MARCHE ?

+ Pour cela :

1. Mon association doit disposer d'un compte sur l'application « **Le compte Asso** » :

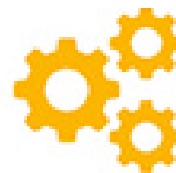
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Si ce n'est pas le cas, je le crée dès cet été en suivant la notice « **Je crée mon compte Asso** » disponible sur le site dédié Pass'Sport :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport>

et je dois absolument cocher la case « **je suis une structure volontaire au Pass'Sport** ».

Le CNOSE a également diffusé un communiqué le 06 août 2021 à l'attention des clubs entre autres avec une hotline dédiée au **Pass'Sport**.



2. En septembre et en octobre, je déclare sur « **Le Compte Asso** » les jeunes accueillis : *nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse*. Une notice explicative sera éditée par le ministère des sports fin août pour la procédure de déclaration des jeunes sur « **Le Compte Asso** ».

3. Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur, mon comité départemental olympique et sportif (CDOS).

Nous vous invitons à vous inscrire dans cette démarche, qui permettra sans doute à des jeunes de découvrir l'aéromodélisme.



1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « **Pass'Sport** » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

CARTE PASSERELLE

« SPORT SCOLAIRE-SPORT EN CLUB »

UNE AMBITION : AUGMENTER LA PRATIQUE SPORTIVE DES ENFANTS EN CLUB

Le principe est assez simple ! Favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou l'UGSEL et les élèves de 6ème licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Cette carte passerelle sera distribuée par les représentants USEP, UGSEL et UNSS auprès des élèves concernés.

UNE ACTIVATION TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

Pour faciliter l'accès à la pratique sportive toute l'année, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances maximum par club.

AVEC LA PLATEFORME « MON CLUB PRÈS DE CHEZ MOI »

Tous les clubs participants à l'opération sont accessibles pour les élèves et leurs familles sur la plateforme digitale de géolocalisation « Mon club près de chez moi ».

Les clubs qui souhaitent s'inscrire au dispositif de la carte passerelle peuvent le faire en se connectant à la plateforme « Mon club près de chez moi » et en prenant en main leur page Besport.

UN DISPOSITIF PROMETTEUR

Après une première année de déploiement national, l'impact du dispositif révèle de belles perspectives :

- Plus de **57% des jeunes se sont licenciés au club** après les initiations
- **Un succès** auprès des élèves, des familles, des enseignants, des clubs
- Des **rapprochements et des collaborations entre les clubs et les écoles**
- **Meilleure connaissance** des élèves et de leurs familles de l'offre sportive sur le territoire

UNE COUVERTURE ASSURANTIELLE GARANTIE ET PRISE EN CHARGE PAR LE CNOSF

Le CNOSF a contracté des garanties d'assurance individuelle accident au bénéfice des détenteurs de la carte passerelle permettant de couvrir les risques auxquels s'exposent les enfants dans le cadre des activités testées.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur : franceolympique.com



Renseignements : cartepasserelle@cnosf.org

La carte passerelle

TROUVER SON CLUB SUR

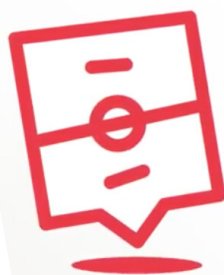
Ce dispositif qui existe depuis 2 ans maintenant et dont nous avons déjà évoqué le procédé dans les précédentes lettres aux clubs, contribue pour la rentrée 2021, à accompagner le plan de relance du ministère des sports.

Cette année, la **carte passerelle « 2021 »** est ouverte :

- aux élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP et l'UGSEL ainsi qu'aux élèves de 6^e licenciés à l'UNSS et à l'UGSEL.
- toute l'année scolaire.

Durant cette période (septembre 2021 à juillet 2022), les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances maximum par club.

Le CNOSEF reconduit l'assurance pour l'ensemble des élèves participants à cette opération.



MON CLUB
PRÈS DE CHEZ MOI

Nous invitons les clubs FFAM à **se référencer « carte passerelle » sur la plateforme « Mon club près de chez moi »** qui est la plateforme unique de référencement des

clubs pour ce dispositif. Vous trouverez ici : <https://www.youtube.com/watch?v=dIVXCXu0mD4>

un tutoriel pour vous accompagner à se référencer (quelques clubs FFAM sont déjà présents sur cette plateforme).

**RAJOUTER LE LABEL
"CARTE PASSERELLE"**

La charte d'éthique et de déontologie

La FFAM, en tant que fédération délégataire et en application de l'article L131-15-1 du Code du sport, créé par la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, a établi sa charte d'éthique et de déontologie.

Cette charte a été adoptée le

21 octobre 2018 par le comité directeur et à la suite du renouvellement des mandats en mars dernier, un nouveau comité d'éthique a été mis en place.

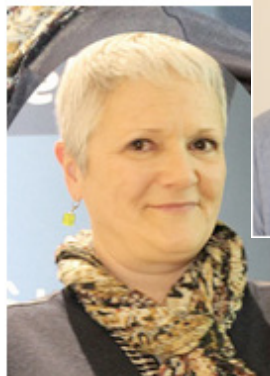
La charte d'éthique et le règlement du comité d'éthique sont disponibles à cette adresse :

<http://fichiers.ffam.asso.fr/documents/autres-docs/FFAM-charte-ethique-deontologie-2018.pdf>

André Menu assure la présidence de ce comité d'éthique et Marianne Eymar en est membre.

Pour rappel, les dispositions de la charte d'éthique s'appliquent à l'ensemble des licenciés et en particulier aux dirigeants de clubs, aux compétiteurs, aux membres des équipes de France et aux membres du réseau de contrôle sportif.

Fédération Française d'AéroModélisme	
CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	
Adoptée par le comité directeur le 21 octobre 2018	
Version 2018-02	
SOMMAIRE	
I. PRÉAMBULE	2
II. PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
A. L'AÉROMODÉLISME UN SPORT POUR TOUS	2
B. L'AÉROMODÉLISME UNE ÉCOLE DE VIE	2
C. LES VALEURS DE L'AÉROMODÉLISME	3
D. L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS	4
III. PRINCIPES RELATIFS AUX AÉROMODÉLISTES SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCES	5
A. ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE DE FRANCE	5
B. L'ENGAGEMENT DES AÉROMODÉLISTES SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE	6
IV. PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES ET OFFICIELS	7
A- ÊTRE JUGE/OFFICIEL	7
B- L'ENGAGEMENT DES JUGES/OFFICIELS	8
V. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS	9
A- ÊTRE DIRIGEANT	9
B- L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS	10
VI. LES PRINCIPES RELATIFS A L'ACTION DES PARTENAIRES DU SPORT	12



Partenariat FFAM / Modèle Magazine + MRA



La FFAM a conclu au mois de juillet un partenariat avec les éditions Larivière qui édite la revue **Modèle Magazine + MRA**, dernière revue consacrée à l'aéromodélisme disponible en kiosque.

Ce partenariat permet aux licenciés FFAM de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel : 59€ pour 12 numéros au format papier. Les modalités de souscription seront précisées sur l'extranet des dirigeants et sur l'espace des licenciés début septembre.

La FFAM pourra diffuser quelques informations dans chaque numéro de **Modèle Magazine + MRA**. Nous vous invitons à diffuser cette information auprès de vos membres.

À noter que la FFAM fournira aux éditions Larivière dans le cadre unique de la promotion de **Modèle Magazine + MRA** les noms et adresses des licenciés qui ont autorisé le démarchage commercial.



Prolongement QPDD

Compte tenu de la faible activité aéromodéliste en 2021 en raison de la crise sanitaire, le comité directeur lors de sa réunion du 7 juillet a décidé de proroger les QPDD jusqu'au 31 décembre 2022.

QPDD - Qualification de Pilote De Démonstration - Avion - Niveau 2 01/07/1999 Active	
Diplôme : - Date Obtention : 01/07/1999 Date de fin : 31/12/2021 Code Postal : 0 Lieu d'Obtention : Etat : Active Commentaires : Prolongement du 31-12-2020 vers 31-12-2022 Date de création : 01/07/1999 00:00:00 Motif : Renouvelée	Actions & Attestations <input type="button" value="Modifier"/> <input type="button" value="Supprimer"/> <input type="button" value="Activer/Désactiver"/>



Convention Ufolep

La convention entre la FFAM et l'UFOLEP a été renouvelée le 30 juin dernier pour une durée de 4 ans. Celle-ci s'inscrit dans une continuité d'échanges et de coopération entre les deux fédérations et leurs membres.

<http://fichiers.ffam.asso.fr/documents/autres-docs/Convention-FFAM-UFOLEP-2021.pdf>



ANNULATION

Championnats du monde F1ABC et F3F prévus en France

En raison du contexte sanitaire, les clubs organisateurs, en accord avec la FFAM et la FAI, ont décidé de ne pas maintenir l'organisation du championnat du monde de vol libre (F1ABC) qui devait se dérouler ce mois d'août à Moncontour ainsi que le championnat du monde de Vol de pente (F3F) qui devait se tenir au mois d'octobre à Limoux. La France aura le plaisir d'organiser ces deux compétitions en 2023 pour le F1ABC et en 2024 pour le F3F.

Vidéos

AéroModélisme et vocations aéronautiques

AéroModélisme et vocations aéronautiques est une série de films sur des professionnels de l'aéronautique qui ont comme point commun celui d'avoir commencé par l'aéroModélisme.

La série de 7 portraits est à voir, revoir et partager sur la chaîne fédérale youtube.

Depuis la dernière parution de **FFAM club'infos**, les deux derniers épisodes ont été diffusés :

- **De l'AéroModélisme au Tigre** : portrait du capitaine Romain, pilote de Tigre dans le premier régiment d'hélicoptères de combat de l'Armée de Terre,

<https://www.youtube.com/c/FederationFrancaiseAeroModelisme/videos>

- **De l'AéroModélisme à l'espace** : portrait de Jean-François Clervoy, astronaute et fondateur de Air Zéro G.



Cette série démontre que l'aéroModélisme est un sport et une passion qui se doit d'être défendu et rendu accessible au plus grand nombre.

Ouverture de la Saison 2021/2022

L'extranet des dirigeants fera peau neuve pour la saison 2022 : nouvelle ergonomie, plus de fonctionnalités, nouveau contenu informatif avec un moteur de recherche....

Nous espérons que cette nouvelle version vous donnera satisfaction. Des tutoriels vidéos sont en cours d'élaboration pour vous aider à appréhender les nouvelles fonctionnalités, ils seront mis à votre disposition dans la page d'accueil et/ou dans le contenu informatif de la nouvelle version de l'extranet.

Vos codes d'accès actuels seront toujours utilisables sur la nouvelle version.

Quelques informations sur la nouvelle saison

Certificat médical

+ Pour les mineurs

Plus de certificat médical à fournir (ni en licence loisir ni en licence compétition).

Le mineur devra remplir tous les ans un **questionnaire de santé** - <http://fichiers.ffam.asso.fr/documents/sante/FFAM-sante-questionnaire.pdf> - le conserver et remettre une **attestation** à son club - <http://fichiers.ffam.asso.fr/documents/sante/FFAM-sante-attestation-questionnaire.pdf>.

S'il répond oui à une ou plusieurs questions du questionnaire, il devra consulter un médecin et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme datant de moins de 6 mois à la date de saisie de la licence.

+ Pour les majeurs licence loisir

Obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme datant de moins d'un an à la date de saisie de la 1^{ère} licence. Le certificat médical pourra être déposé sur la fiche du licencié.

Si le **licencié loisir** souhaite faire de la compétition, il pourra transformer sa licence en **licence compétition** (même en cours de saison), mais il devra se soumettre à la règle du certificat médical applicable pour les **licenciés compétition**.

+ Pour les majeurs licence compétition

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme en compétition, à fournir une fois tous les 3 ans, datant de moins d'un an à la

— Fermeture de l'extranet du 1^{er} septembre au 5 septembre inclus —

date de saisie de la licence. Pendant la période intermédiaire de 2 ans, le licencié devra compléter un questionnaire de santé et remettre une attestation à son club.

Si le licencié répond oui à une des questions, il devra consulter un médecin et fournir à son club un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme en compétition datant de moins de 6 mois à la date de la saisie de licence. A l'issue des 3 ans, le licencié devra présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an à la date de saisie de la licence.

TARIFS 2022

Cotisation clubs	première affiliation	23 €
	les années suivantes	38 €
Licence	pratiquant adulte loisir (nés en 2003 ou avant)	44 €
	pratiquant adulte compétition (nés en 2003 ou avant)	54 €
	junior 2 loisir et compétition (nés en 2004 ou 2005)	gratuit
	junior 1 loisir et compétition (nés en 2006 ou 2007)	gratuit
	cadet loisir et compétition (nés en 2008 ou après)	gratuit
	encadrement (sans critère d'âge)	13 €
	Montant déduit sur la licence en cas de renonciation à l'assurance individuelle accident (pas de remboursement sur les licences gratuites)	1,62 €
Passeport	compétition (valable pour 2 compétitions par an)	15 €
	découverte (valable 2 mois, renouvelable une fois)	10 €
	école (valable 30 jours, renouvelable une fois par an)	20 €
	loisir non résident (valable 30 jours, non renouvelable)	15 €
	résident étranger (participation aux compétitions et manifestations)	8 €
	scolaire (convention entre club et établissement scolaire ou équivalent)	gratuit
Licence FAI	Obligatoire pour tout compétiteur participant à une compétition internationale FAI, y compris lorsqu'elle est organisée en France	15 €

Cotisation à la LAM

LAM	1 ^{er} affiliation	renouvellement
AURA	10 €	25 €
BFC	25 €	25 €
BRE	0 €	25 €
COR	25 €	25 €
CVL	0 €	25 €
GE	10 €	25 €
HDF	0 €	20 €
IF	10 €	20 €
NA	10 €	20 €
NOR	10 €	25 €
OCC	10 €	20 €
PACA	10 €	26 €
PL	10 €	20 €

Obligatoire lors du renouvellement de la cotisation FFAM



Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution

Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : f.memet@ffam.asso.fr

Retrouvez les articles e-Aéromodèles :

<https://www.ffam.asso.fr/fr/e-aeromodeles.html>

VIE DES CLUBS

REPORTAGES

TECHNIQUE

CATÉGORIES